

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 005-210500062-20250918-D2025_09__12-DE



ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

EXTRAIT Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **18 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-09-12

Objet de la Délibération :

**Rapport annuel sur le prix et la
qualité de l'eau potable**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Éric RIPPERT qui donne
procuration à Alice PRUD'HOMME

1 absent non représenté : Florent LONGIS,

13 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge
THIVOLLE, François ROTH, Sandrine
REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle
DISDIER, Christine LAZARINI, Maxime
RANCON, Alice PRUD'HOMME, Carole
ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

Date de convocation :

11 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Carine QUILICI

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;

Vu le rapport établi par les services de la mairie avec l'aide technique et administrative d'IT05, dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025.

**Le Maire,
Alain SANCHEZ**